



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Du 21 au 25 Juin 2021



COUP DE BALAI SUR VOS DÉCHETS DANGEREUX !

Déstockez
avec des tarifs
préférentiels

*Pour les professionnels
du Doubs*

Déchets acceptés à 0.87 € HT / kg :

peinture, colle, encres, vernis, résines, diluants, solvants, cartouches de silicone, emballages, huiles minérales, chiffons et matériaux souillés, filtres à huile.

Aérosols ou déchets phytosanitaires : 2 € HT/kg

Déchets refusés : DASRI - Déchets radioactifs - Amiante ciment ou friable



HORAIRES : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

DEVECEY

Ets. Lazar Leveux
Route de Geneuille
03 81 56 83 08

TARCENAY

3, rue des Gouttes
03 81 86 77 84



DOUBS
recyclage

PONTARLIER

Artmann Et Fils
Chemin des Carrières
03 81 46 49 49

BESANÇON

C.2T Déchets
13 Rue Thomas Edison
03 84 64 54 82

C.2T. DECHETS

Partenaires de l'opération :



Avec le soutien financier :

Financé dans le cadre du Programme Energie Climat Bourgogne



MARCHE À SUIVRE

Le Jour J, apport volontaire sur site

● 100 kg maximum par apport

Vous ne pouvez pas transporter plus de 100 kg de déchets dangereux sans avoir déposé une déclaration auprès du Préfet du département (décret 98-679 du 30 juillet 1998). Vous pouvez, en revanche, effectuer **plusieurs apports au cours de l'opération.**

● **Respectez les règles de sécurité et de bon sens**

Refermez les pots, vérifiez l'étanchéité des contenants, transportez sous abri (remorque bâchée, camionnette...), laissez les produits dans leur emballage d'origine, ne pas les mélanger...

Lors de l'apport sur site

- Vous munir de votre n° de SIRET ;
- Dépôt de vos déchets et pesée par le prestataire ;
- Remise de bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) par le prestataire.

Après l'opération

- Envoi de la facture* par le prestataire et règlement à réception par vos soins ;
- Envoi du BSDD final sur lequel figure la destination finale de vos déchets, à conserver pendant 5 ans.

*minimum de facturation applicable, n'hésitez pas à contacter le prestataire avant tout apport.

Pour tout renseignement :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté
Délégation du Doubs

Nicolas DELOULE

Tél : 03 81 21 35 30

Courriel : ndeloule@artisanat-bfc.fr

www.artisanat-bfc.fr

